

Plantation de l'arbre de la liberté à Guengat (Finistère)
(28 janvier 1798)

Le neuvième jour de pluviôse l'an six de la république française, une et indivisible, à l'heure de midi, en vertu de l'arrêté de l'administration municipale en date du deuxième jour du présent mois, en conformité avec la loi du 24 nivôse dernier et de celle du trois pluviôse an II, convocation faite à la diligence du commissaire du directoire exécutif aux administrateurs municipaux du canton, aux membres de la justice de paix et à la garde nationale.

Se sont rassemblés au bourg de la commune de Guengat, ressortissant du canton de Plogonnec, les citoyens Jean LE GUILLOU président, Jean LE GRAND agent municipal de la commune de Plogonnec, Guillaume LE QUÉAU agent municipal de la commune de Guengat, Henri HÉNAFF et Pierre JAOUEN adjoints, celui-ci de Guengat, l'autre de Plogonnec et le citoyen LE HARS commissaire du directoire exécutif, les seuls formant l'administration du dit canton de Plogonnec, René LE GRAND juge de paix avec ses assesseurs, qui reçus par la garde nationale des deux communes se sont fait représenter l'arbre de chêne, destiné à devenir celui de la liberté. Un citoyen de la commune de Guengat s'est proposé avec enthousiasme de le porter devant les administrateurs. Ceux-ci, décorés de leur écharpe, accompagnés de la garde nationale sous les armes portant un étendard tricolore, ont fait le tour du bourg précédés de l'arbre chéri des Français, porté avec appareil au son des haut-bois et musettes jusqu'au placître du bourg lieu destiné à recevoir l'arbre de la liberté. Là lecture a été faite par le commissaire du directoire exécutif des lois précisées relatives aux arbres de la liberté, et un discours patriotique a été par lui prononcé sur le respect dû à ces signes sacrés. Les cris de Vive la Liberté, l'ont souvent interrompu. Tous les administrateurs, le juge de paix et assesseurs ont à l'envie porté la main sur l'arbre et l'ont placé dans la fosse ; à peine le couvraient-ils de terre que les citoyens présents ont demandé à partager le même honneur ; aussitôt les fonctionnaires publics ont acquiescé à leur vœu. Tous ensemble se sont pris par la main et ont dansé autour de l'arbre. Les cris répétés de Vive la Liberté, vive l'égalité et Vive la République ont terminé cette joyeuse cérémonie. Dans le repas champêtre et frugal qui suivit, on but à la liberté, à l'égalité et à la république.

Faits les dits jour, mois et an ci-dessus.

Jean LE GUILLOU, président ; G. LE QUÉAU, agent municipal ; LE HARS, commissaire ; GALES, secrétaire provisoire